

Note aux parents d'élèves de sixième.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'en classe de 5^{ème}, tous les élèves débiteront obligatoirement l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. Il leur est également proposé de suivre un enseignement facultatif de complément.

Il convient donc, en concertation avec votre enfant, de faire des choix qui l'engageront.

Pour la langue vivante 2 qui est **obligatoire**, vous avez le choix entre deux enseignements

- **L'espagnol ou le portugais**

De plus, **les élèves volontaires** peuvent dès la classe de cinquième suivre un enseignement de complément. Ce dernier est **facultatif**.

Au collège G. ELISABETH les élèves pourront s'ils le souhaitent, et en accord avec l'avis du conseil de classe choisir **entre Langue et culture de l'Antiquité (LCA) latin et Langue et culture régionale (LCR) créole**.

J'attire votre attention sur le fait que cet enseignement de complément doit être suivi tout au long de la scolarité (de la 5^{ème} à la 3^{ème}). Il ajoute donc 1 heure hebdomadaire dans l'emploi du temps des élèves de 5^{ème} et 2h30 dans celui des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Comme les années précédentes, les élèves choisissent une seule option, non seulement pour ne pas alourdir leur EDT, mais pour la réalisation optimale des EDT (les options par niveau sont placées en barrette, c'est à dire de façon simultanée). **Ceux qui ont déjà option (LV2) espagnol en 6ème ne peuvent pas être inscrits ni en latin, ni en créole.**

Fiche de dialogue pour la poursuite d'études après la classe de 6^{ème}

Nous vous demandons de remplir cette fiche de dialogue avec votre enfant qui devra la remettre à son professeur principal **avant le jeudi 25 juin 2020**.

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Choix de la deuxième langue vivante (obligatoire)

Portugais

OU

Espagnol

Enseignement de complément (Option facultative)

Langue et culture de l'Antiquité (LCA) (latin)

Ou

Langue et culture régionale (LCR) (créole)

A.....

Le.....2020

Signature des responsables légaux :